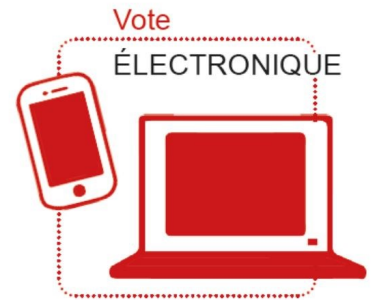


Je veux voter, comment je fais ?

Tous les agents de la fonction publique sont appelés à voter en cette fin d'année 2018. Pour l'enseignement privé, il s'agit d'un vote électronique (sauf pour l'agricole) qui se déroulera du 29 novembre au 6 décembre.

Alors, pourquoi on vote ? Comment on fait ?



Pourquoi on vote ?

Chaque électeur·trice vote pour **deux scrutins** : un local pour élire les représentant·es des enseignant·es dans les instances du rectorat (CCMA pour le 2nd degré et CCMD/I pour le 1er degré) et un national pour élire les représentant·es des maîtres de l'enseignement privé au sein de l'instance ministérielle (CCMMEP).

C'est important ?

OUI. D'abord parce qu'il est important de se saisir des outils de notre démocratie. Ensuite, parce que ces élections permettent de mesurer la représentativité des syndicats. Et autant le dire tout de suite : nous sommes très proche d'obtenir la représentativité de la CGT dans l'enseignement privé. Et les 3 syndicats actuellement présents au CCMMEP (CFDT, CFTC et SPELC), qui sont par ailleurs membres du CNEC et parlent d'une seule voix avec les instances dirigeantes de l'enseignement catholique voient d'un très mauvais œil notre future arrivée, qui apporterait sans conteste un peu de transparence et d'ouverture. Ne laissons pas passer cette chance !

Qui vote ?

Tou·tes les enseignant·es doivent voter : les titulaires, les stagiaires, les maîtres en contrat définitif ou les maîtres délégué·es (à conditions qu'ils soient en poste à la date du 6 décembre depuis au moins 2 mois et qu'ils bénéficient d'un contrat d'au moins 6 mois), les collègues en congé de maladie, en congé de formation, en congé maternité ou paternité...

La procédure de vote

Depuis le 11 octobre, chacun peut se connecter à son **espace électeur** sur le portail de vote :

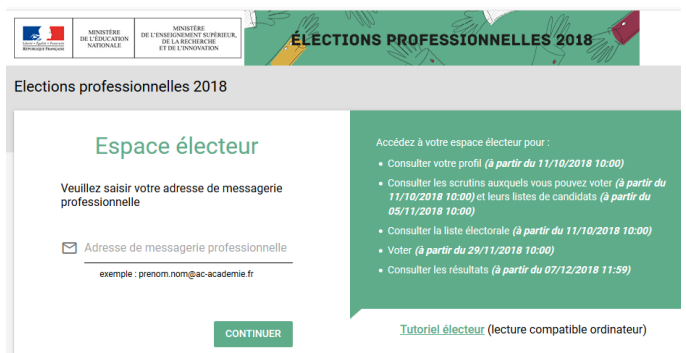
<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

Il est indispensable de pouvoir accéder à sa messagerie électronique de type

prenom.nom@ac-academie.fr

Si vous ne savez pas y accéder, contactez la CGT Enseignement privé.

Du 5 au 13 novembre, une notice de vote sera remise en main propre aux électeur·trice contre émargement, en général par le secrétariat de votre établissement. Cette notice précisera comment se connecter à l'espace électeur et fournira l'**identifiant de vote. A conserver précieusement !**



Une fois sur mon espace électeur, je peux :

- consulter mon profil,
- consulter les scrutins auxquels je participe (1 local et 1 national)
- consulter la liste électorale (merci de nous faire remonter les erreurs éventuelles)
- **VOTER entre le jeudi 29 novembre et le jeudi 6 décembre à 17h (heure de Paris)**